

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le 9 décembre à 20 heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires en exercice : 19

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 2

Nombre de délégués suppléants présents non-votants : 1

Nombre de pouvoir : 1

Date d'envoi de la convocation : le 28 novembre 2025

Titulaires présents :

Eric CHASSAGNE, Serge DEPLANTE, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Patricia MERMOZ, Françoise MUGNIER

Vincent BOULNOIS, Eric DELHOMMEAUX, Hervé FERROUD-PLATTET, M. Daniel ROCHAIX

Titulaires absents :

Alexis BUTTIN, Martine VIBERT, Jean-François BRAISSAND, David DUBOSSON, Gilles REY,

Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY

Suppléants présents prenant part aux votes : Sylvain BISTON, Marc FOLLIET

Suppléants présents ne prenant pas part aux votes : André VUACHET

Pouvoirs : Jean-Pierre FRESSOZ donne pouvoir à M. Hervé FERROUD-PLATTET

Mme Agnès BARILLIER a été élue secrétaire de séance.

Réf : D_D_002_25

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC

POUR L'OBSERVATOIRE SUIVI QUALITE DE L'EAU 2026

Mis en place en 2021 à la suite du programme "Monitoring Optimisé" 2019-2020, l'Observatoire a vocation à suivre l'évolution de la qualité du Chéran dans le temps, à court, moyen et long terme et d'établir ainsi l'état écologique du bassin versant. L'Observatoire est constitué d'un réseau de stations pérennes permettant d'identifier les pressions de pollutions s'exerçant sur les cours d'eau du bassin et de détecter des anomalies de qualité pouvant traduire des débuts de dégradation et ainsi de réagir au plus tôt.

En 2025, les sites, les paramètres et les fréquences de suivi ont été revus. Le nombre de stations de suivi a été augmenté mais pour maîtriser les coûts et respecter les conditions de l'Agence de l'eau, principal financeur, un protocole a été élaboré selon une logique d'alternance sur 2 ans : en 2025 et 2026, 10 stations sont suivies pour évaluer la qualité « générale » et les pollutions ; en 2027 et 2028, 10 stations seront suivies pour évaluer l'impact du changement climatique et le bénéfice des actions de restauration morphologique. Les analyses portent sur la physico-chimie, l'hydrobiologie et l'écotoxicité.

Le montant prévisionnel du suivi 2026 s'élève à 80 000 € TTC.
Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses (€ TTC)		Recettes		
SMIAC	80 000 €	Subvention AERMC	70 %	56 000 €
		Autofinancement	30 %	24 000 €
Total	80 000 €	Total	100 %	80 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE

DE VALIDER le plan de financement tel que mentionné ci-dessus,

D'AUTORISER le Président à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau RMC et de tout partenaire potentiel et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Votants	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Président,
Yohann TRANCHANT



La secrétaire de séance
Agnès BARILLIER


